



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à Monsieur le **Ministre des Finances** concernant l'**accès à des lignes de crédit par des associations sans but lucratif**.

À la lumière du récent scandale impliquant Caritas Luxembourg, les associations sans but lucratif (ASBL) sont désormais confrontées à des conditions beaucoup plus strictes qu'auparavant pour l'obtention de lignes de crédit et de soutien financier auprès des banques.

Bien que le détournement précité ait mis en exergue l'importance d'un contrôle adéquat par les banques lors de l'octroi de crédits, des conditions trop strictes pourraient mettre en péril la continuité des services essentiels à la société luxembourgeoise fournis par ces ASBL, en particulier dans les secteurs les plus vulnérables de notre société.

Dans ce contexte, je voudrais demander les informations suivantes :

- 1. De manière générale, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour restaurer la confiance dans la situation financière des associations sans but lucratif ?**
- 2. Le Gouvernement envisage-t-il des mesures spécifiques, notamment en collaboration avec les institutions financières au Luxembourg, pour garantir la disponibilité continue des crédits et du soutien financier aux associations sans but lucratif, tout en assurant une surveillance adéquate afin de prévenir des incidents similaires à l'avenir ?**
- 3. Le Gouvernement prévoit-il des mécanismes ou des garanties financières supplémentaires pour protéger la stabilité et la capacité opérationnelle des ASBL durant cette période difficile ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Sam TANSON
Députée